

BM0847 / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Bonjour,

Revenant d'une réunion des responsables Club du Nord pas de Calais, le président de ligue nous a annoncé que le Calibre .223 serait parmi les calibres MAUDITS

5 Calibres en tout.

Les propriétaires pourraient garder, mais IMPOSSIBLE A LA REVENTE (ou héritage).....même via un armurier, seulement possible EXPORT ou Neutra.

Il y en a qui vont Faire la Ge.....le, tireurs & Chasseurs.

Cordialement

Bernard

lagaffe / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

savent plus quoi inventer pour faire "chi**" le monde !

Lepigeon / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Le .223 est première catégorie, non (techniquement, ce devrait être uniquement le 5.56 NATO, mais bon)? Mais de là à l'interdire??? C'est quoi le motif, le fait qu'on puisse le tirer dans les "black rifles", comme le Bushmaster AR-15? Effet tuerie du Connecticut? Y a-t-il des sources de cette interdiction? En tout cas, vu que d'autres calibres sont aussi létaux, je ne vois pas où on veut en venir avec cette interdiction... et bien mauvaise nouvelle pour les tireurs aux armes réglementaires.

noursons / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Edité 3 fois. La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par noursons.

lagaffe / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

perso, je trouve ça un peu stupide !

cette munition n'est pas plus dangereuse qu'une autre !

ou alors une crainte quelque part d'agissement similaires aux drames US ?

un retour en arrière en quelque sorte, mais ça apportera quoi en termes de sécurité ????

quelle est la vraie raison ?

et les autres calibres "maudits" c'est lesquels ?

noursons / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Les cinq calibres maudits.

Le 5,45 X 39 russe, le 5,56 X 45 OTAN (223 Rem), le 7,62 X 39 russe, le 12,7 X 99 OTAN (.50 BMG) et le 14,5 X 114 russe. Il avait été annoncé pendant de nombreux mois que ce serait le 12,7 X 108 russe qui serait mis dans cette liste et pas le 12,7 X 99, mais ça a changé à la dernière minute apparemment, à moins que ce ne soit juste une erreur de recopie de la part de nos interlocuteurs... Ces calibres seront bien classés en catégorie B, soumise à autorisation et probablement interdits à la chasse. Dommage pour le .223 Rem ;

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par noursons.

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

BM0847 écrivait:

> Bonjour,
>
> Revenant d'une réunion des responsables Club du
> Nord pas de Calais, le président de ligue nous a
> annoncé que le Calibre .223 serait parmi les
> calibres MAUDITS
> 5 Calibres en tout.
> Les propriétaires pourraient garder, mais
> IMPOSSIBLE A LA REVENTE (ou
> héritage).....même via un armurier ,
> seulement possible EXPORT ou Neutra.
>
> Il y en a qui vont Faire la Ge.....le, tireurs &
> Chasseurs.
>
> Cordialement
>
> Bernard

Il aurait 5 calibres maudit mais classer en B (avec autorisation) 223, 7.62x39, le 5.45russe le 50 et un autre un russe il me semble. Les autres seraient en C libre.

Mais pas de calibre interdit (sauf le petit de la FN du P 90)

Les dernières nouvelles du moment fiable le reste du radio ch.ote.

Vlà de répondre et d'envoyer 1 h près griller par Noursons. Et de marquer des conneries.pas C mais bien B

—
.
Edité 2 fois(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par p.fichaux.

Lepigeon / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Ben... je maintiens que le .223 Remington diffère du 5.56 NATO. On peut certes tirer habituellement du .223 dans du 5.56 (en particulier avec une chambre .223 wylde), mais l'inverse est dangereux.

Pour le .50 BMG, je peux comprendre qu'on l'interdise à la chasse, mais si au Canada, on le retrouve avec des armes non restreintes (dites justement... de chasse). Exemple: [\[frontierfirearms.ca\]](http://frontierfirearms.ca)

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Sur qu'il a quelques différences mais le législateur RAB.

—
.
olivier1967 / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

Pour remplacer le 223, il y a belle lurette que les français utilisent le 222 et avec de bons résultats et ça reste en 4^{ème} catégorie.

Il y a toujours une solution.

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

La 222 est en 5^{ème} en verrou, seul en S.A en 222 est en 4^{ème}.

Mais la 223 il a du surplus à pas chère. donc en S.A 222 en 4 ou 223 en 1 reviens au même détention.

—
.
BM0847 / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

p.fichaux écrivait:

> BM0847 écrivait:

> -----

> ----

> > Bonjour,

> >

> > Revenant d'une réunion des responsables Club

> du
> > Nord pas de Calais, le président de ligue nous
> a
> > annoncé que le Calibre .223 serait parmi les
> > calibres MAUDITS
> > 5 Calibres en tout.
> > Les propriétaires pourraient garder, mais
> > IMPOSSIBLE A LA REVENTE (ou
> > héritage).....même via un armurier
> ,
> > seulement possible EXPORT ou Neutra.
> >
> > Il y en a qui vont Faire la Ge.....le, tireurs
> &
> > Chasseurs.
> >
> > Cordialement
> >
> > Bernard
>
> Il aurait 5 calibres maudit mais classer en B (
> avec autorisation) 223, 7.62x39, le 5.45russe le
> 50 et un autre un russe il me semble. Les autres
> seraient en C libre.
>
> Mais pas de calibre interdit (sauf le petit de la
> FN du P 90)
>
> Les dernières nouvelles du moment fiable le
> reste du radio ch.ote.
>
>
> Voilà de répondre et d'envoyer 1 h près griller
> par Noursons. Et de marquer des conneries.pas C
> mais bien B

Salut Patrice,

J'ai jamais écrit de catégorie mais relaté ce que le Président du NPC avait dit.....223 interdit (09-2013)

Amicalement Bernard

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Calibre Interdit septembre 2013](#)

justement calibre maudit et la suite

> > Les propriétaires pourraient garder, mais
> > IMPOSSIBLE A LA REVENTE (ou
> > héritage).....même via un armurier
> ,
> > seulement possible EXPORT ou Neutra.

Donc sa revient à dire interdiction pur et simple.

A l'heure actuelle le 223 est au pire classé B et pas en A. Donc la fédé mes pensées pour rester poli.

-
-
